



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

DOSSIER : N° DP 094 080 22 00204
Déposé le : **06/08/2022**
Dépôt affiché le : **06/08/2022**
Complété le : **02/12/2022**
Demandeur : **Madame TAUPENAS Céline**
Nature des travaux : **Rénovation de la véranda
et modification de façade**
Sur un terrain sis à : **34 rue de la liberté à
Vincennes (94300)**
Référence(s) cadastrale(s) : **F 43**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRÊTÉ N° 23-88

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 06/08/2022 par Madame TAUPENAS Céline,
VU l'objet de la déclaration :

- pour la démolition et la reconstruction à l'identique de la véranda de 17m² ;
- pour le ravalement des façades;
- pour la création de fenêtres de toit ;
- sur un terrain situé 34 rue de la liberté à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU l'article L111-3 du Code de l'urbanisme,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 94 en date du 9 décembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.



Vincennes, Le 30 JAN. 2023
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne

MAIRIE DE VINCENNES
SERVICE D'URBANISME
53 RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES

Dossier suivi par : Anthony PELOIS

Objet : demande de déclaration préalable

A Vincennes, le 09/12/2022

numéro : dp0802200204

demandeur :

adresse du projet : 34 RUE DE LA LIBERTE 94300 VINCENNES

MME TAUPENAS

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 06/08/2022

reçu au service le : 19/08/2022

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Suite aux pièces complémentaires reçues le 7 décembre 2022

L'architecte des Bâtiments de France

Nathalie BARRY

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.